tant que le soleil brillera aucun sauvage ne soit sans un lieu qu'il puisse appeler son chez soi, où il pourra aller établir son camp, ou, s'il l'aime mieux, s'y construire une habitation et cul-

tiver le sol.

Ces réserves seront assez grandes, mais vous ne devez pas vous attendre que leur étendue excèdera la quantité nécessaire à une ferme pour chaque famille là où des fermes seront nécessaires. Elles vous permettront de gagner votre vie quand la chasse manquera ou de la gagner toujours par culture si vous le préférez. Vous ne pouvez pas non plus vous attendre à ce que ces réserves renferment plus de terre à foin qu'il n'en faudrait dans le cas où vous vous feriez cultivateurs. Les anciens colons et les nouveaux qui arrivent doivent être traités d'après les principes de justice et d'équité, tout comme vous-mêmes. Votre grand'mère ne fait aucune différence entre ses sujets. Une autre chose à laquelle je veux que vous réfléchissiez, c'est qu'en faisant ces réserves, et en toute autre chose que la Reine fera pour vous, il faut que vous compreniez qu'elle ne peut faire plus pour vous qu'elle n'a fait pour ses enfants les peaux-rouges de l'est. Si elle faisait plus pour vous, elle serait injuste envers eux. Elle ne fera pas moins pour vous, car vous êtes tous également ses enfants, et il faut qu'elle vous traite tous également.

Quand vous aurez fait votre traité, vous serez encore libres de faire la chasse sur une grande partie des terres comprises dans ce traité, car beaucoup sont rocheuses et impropres à la culture; et de celles qui sont boisées, beaucoup sont situées plus loin que la où l'homme blanc voudra aller, au moins d'ici à longtemps. D'ici à ce que l'on veuille utilisée ces terres, vous serez libres d'y chasser et de vous en servir comme par le passé; mais lorsqu'elles seron utilisées par la culture ou habitées, il vous faudra cesser d'y aller. Il y a encore beaucoup de terres qui ne sont ni cultivées ni habitées sur lesquelles vous pourrez errer et chasser comme vous l'aurez toujours fait, et si vous désirez vous livrer à la culture, vous irez sur vos réserves où vous trouverez une place qui vous attend et où vous pourrez vivre de cette occupation.

Encore une chose que j'ai à vous dire. Votre grand'mère ne peut venir ellemême ici pour s'entendre avec vous, mais elle a envoyé un messager qui possède sa confiance.

M. Simpson vous fera connaître franchement tous ses désirs. Comme la reine a fait choix d'un chef pour la représenter, vous devez aussi nous désigner les chefs par lesquels vous désirez être représentés comme les personnes en qui vous avez foi.

Vous veillerez à ce que le commissaire exécute tout ce qu'il aura convenu de faire, et la Reine veillera ser les chefs que vous nommerez près de nous pour s'assurez si vous tenez votre part des conditions de l'arrangement.

Notre désir est de traiter avec vous franchement.

Si vous avez quelques questions à faire, faites les ; si vous avez quelque chose que vous désirez faire connaître à la Reine, parlez clairement.

Maintenant, chefs, braves et peuple, je vous présente M. Simpson, qui va vous dire tout

ce qu'il jugera à propos en sus de ce que je vous ai dit.

Quand vous l'écouterez, ce sera la voix de votre grand'mère la Reine que vous entendrez, de la Reine que nous demandons à Dieu de bénir et faire longtemps règner sur nous.

## FORT GARRY INFÉRIEUR,

Manitoba, 30 juillet 1871.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous apprendre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, que je suis arrivé en cette province le 16 de ce mois, et que dans une consultation avec le lieutenant-gouverneur de Manitoba, nous avons décidé d'appeler les sauvages de cette partie du pays à une conférence à l'effet de négocier un traité au Fort Garry 22-3a